

## COVID : LE 7E ARRONDISSEMENT CRÉÉ DES QR CODES POUR REMPLACER LES ATTESTATIONS DE VACCINATION PAPIER



Elle devrait bientôt devenir indispensable : l'**attestation de vaccination**, qui prouve que vous avez bien reçu vos deux doses de vaccin, pourrait être demandée pour **voyager** hors de France, et peut-être même pour profiter de certains **commerces, lieux culturels** ou **restaurants**. Un bout de papier qui agit comme un passe-partout. Mais un bout de papier fragile, qui peut facilement se perdre ou s'abîmer.

« Quand j'ai vu les bouts de papier qui servaient de certificat de vaccination, je me suis demandé comment ça pouvait encore exister au XXI<sup>e</sup> siècle », s'étonne **Sophie de Menthon**, présidente du mouvement patronal **Ethic**. La dirigeante explique au **Figaro** que cette attestation papier lui a donné l'idée de créer un **QR code**, un code-barre carré installé et scannable depuis votre **smartphone**, pour remplacer ce certificat papier.

Sophie de Menthon a donc fait appel à l'agence de communication et de développement informatique **SCR**, une société qui fait partie de l'association Ethic. La présidente a demandé à cette entreprise de développer un outil numérique fiable pour remplacer les attestations vaccinales.

Une mission qui comportait plusieurs défis. « *Le plus important était d'assurer la sécurité des informations des patients. Ce sont d'ailleurs les autorisations qui ont pris le plus de temps, près d'un mois et demi. Techniquement c'est très simple, mais il a fallu rassurer la **CNIL** [Commission nationale de l'informatique et des libertés], et la **CPAM** [Caisse primaire d'assurance maladie]* », explique **Camille Daubenton**, directrice marketing de SCR.

Ainsi, pour s'assurer que les données médicales personnelles des patients ne puissent pas être récupérées, l'attestation numérique ne devait pas être reliée à **Internet**. Pour produire ce QR code, les données sont toutes **enregistrées manuellement** par deux employés d'Ethic et de SCR. Une méthode un peu longue et fastidieuse, mais sécurisante.

Ces QR codes ne sont pour le moment créés que dans les centres de vaccination du **7<sup>e</sup> arrondissement de Paris**. La mairie explique avoir accepté ce partenariat avec une entreprise privée pour « *aller vite* ». « *Des partenariats public-privé, ça s'est toujours fait*, assure **Emmanuelle Dauvergne**, conseillère de Paris. *Nous souhaitons prendre de l'avance pour proposer rapidement une solution plus facile aux patients* ».

Une initiative qui plaît aux patients, mais pas au ministère de la Santé. La **Direction générale de la Santé** désapprouve ce QR code édité par une entreprise privée. « *Seuls les QR codes sécurisés et infalsifiables fournis par l'État sont utilisables, car reconnus comme preuve par les autorités et les opérateurs de transports (compagnies aériennes et de transports maritimes)* », révèle l'institution aux journalistes du Figaro. L'autorité de santé ajoute que « *le certificat de vaccination sera disponible dans **TousAntiCovid Carnet** dans les prochains jours* ».

Les habitants du 7<sup>e</sup> arrondissement qui ont été vaccinés estiment eux que ce certificat numérique est une excellente idée. Il faut dire que SCR a pensé à tout : pour les personnes plus âgées, qui n'ont pas de smartphone ou ne savent pas bien s'en servir, la société en a créé une **carte**, de la taille d'une carte bancaire, avec le QR code imprimé dessus. « *C'est plus pratique. Pas de risque de perdre la feuille, on a juste à glisser sa carte dans son portefeuille!* », s'enthousiasme une dame qui vient juste de recevoir sa deuxième dose de vaccin.

SCR admet être actuellement en train de négocier avec d'autres **mairies parisiennes**, afin d'étendre sa prestation à de nouveaux arrondissements de la capitale.